

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 1 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE : 1 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 32

L’an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. MOHAMMED, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, M. THUMARIN, Mme BOUKANDOURA, M. LIAOUI, Mme DA SILVA, M. DA CRUZ, Mme PREVOST, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, Mme GEREMIA, M. MARCIN, Mme BAUDRY, M. BRENOT, M. NEY, Mme LITI, M. SION, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. CHIKH (procuration Mme ARENOU)

Mme VERGNAUD (procuration Mme LITI)

Absents :

Mme HADIL

AVENANT N°1 - CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX 3 RUE DE L’HAUTIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu’il convient d’entreprendre des travaux de consolidation 3 rue de l’Hautil,

CONSIDERANT que cet immeuble est composé de deux lots, l'un appartenant à la ville, l'autre à Madame Ouardi,

CONSIDERANT que par délibération N°2025-DEL-39 du 9 avril 2025, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de financement prévoyant le cofinancement des travaux entre la ville et l'autre propriétaire,

CONSIDERANT qu'à la suite de désordres cachés apparus durant les travaux, un avenant à cette convention doit être signé afin de prévoir le cofinancement des travaux supplémentaires,

CONSIDERANT le projet d'avenant N°1 joint en annexe ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de l'avenant N°1 à la convention de financement des travaux relatif à l'immeuble 3 rue de l'Hautil à Chanteloup-les-Vignes, annexé à la présente délibération.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le neuf avril deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

